



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil Municipal de la Commune de Hiva Oa
Séance du 22 septembre 2023
DÉLIBÉRATION N° 47/2023

autorisant la prise en charge, par le budget principal, des dépenses liées aux missions de la délégation représentant la Commune de HIVA-OA, qui comprend des rencontres avec le ministère des Outre-mer à Paris du 9 au 10 novembre 2023, des rencontres avec des responsables de musées en Angleterre et en Suisse du 13 au 17 novembre 2023, ainsi que la participation au 105ème congrès des Maires de France à Paris du 20 au 23 novembre 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	14	16

PRÉSENTS
FREBAULT Joëlle
MENDIOLA Aroma
CLARK Elvina
FREBAULT Feiautini Helene
BONNO Charles
TOUATEKINA Haiihapaiatehao
SCALLAMERA Jean Yves
BONNO Jean - Pierre
TEIKIOTIU Olive
VAATE TE Monique
POEVAI Rogatien
LE BRONNEC Yann
TETUAVEROA Elisabeth
KAYSER Ornella, Tepua

ABSENT(S) EXCUSÉ(S)
LE BRONNEC Alanda à donné procuration à FREBAULT Joëlle
BREMOND Odette à donné procuration à BONNO Charles

ABSENT(S)
TEHAAMOANA Etienne
TEUIRA Diane
TEHAAMOANA Domingo

SECRÉTAIRE DE SÉANCE
VAATE TE Monique

Acte rendu exécutoire après transmission via l'application @CTES :

Le 26/09/2023

Et par notification

Du 27/09/2023

Le Maire,
(signature et cachet)

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux septembre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de Hiva Oa, régulièrement convoqué le 18 septembre 2023 (affichage le 18 septembre 2023) conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est assemblée à 14 heures 30 minute dans la salle de réunion de la mairie d'Atuona, sous la présidence du Maire, Madame Joëlle FREBAULT

Exposé des motifs :

Le Maire rappelle que la Commune porte le projet d'ouverture d'un musée des arts marquisiens à Atuona. Le projet a été présenté au ministre de l'intérieur et au Ministre délégué aux Outre-mer lors de leur déplacement officiel aux Marquises. Il est ainsi prévu un déplacement à Paris afin de d'obtenir un soutien financier et technique des services de l'Etat. Les musées de Bale en Suisse et de Cambridge en Angleterre se sont engagés par écrit à apporter un appui technique et à consentir à des prêts de longue durée de plusieurs dizaines d'objets anciens des collections leur appartenant. Une délégation de la commune, composée du Maire, du DGS et du chargé de mission se déplaceront à Paris pour des rencontres institutionnelles puis en Suisse et en Angleterre pour une présentation des artefacts qui seront expédiés à Hiva Oa dans le cadre du projet du musée d'arts marquisiens du 9 au 17 novembre 2023.

Le Maire et le DGS poursuivront leur mission avec 3 autres conseillers municipaux en participant au 105ème Congrès des maires et présidents d'intercommunalité de France organisé par l'Association des Maires de France (A.M.F) à la Porte de Versailles à Paris, du 20 au 23 novembre 2023, et ayant pour thème « Communes de France attaquées, République menacée ». Le Maire souligne que le Congrès des Maires est une source d'information importante aux élus municipaux et aux agents communaux. Les maires des Marquises ont également prévus de nombreuses rencontres institutionnelles durant cette période concernant l'évolution institutionnelle de l'archipel.

VU Le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française et notamment son article ;

VU Le pré-programme du 105ème Congrès de l'A.M.F ;

Considérant l'importance du Congrès des Maires dans le cadre de l'information des élus municipaux et des agents communaux et compte tenu des thèmes et ateliers spécifiques figurant au programme ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré

Par 16 voix pour dont 2 procurations, 0 abstention et 0 voix contre

Article 1 : La délégation représentant la Commune d'HIVA-OA se déplaçant dans le cadre de la mission MUSEE EUROPE du 5 novembre 2023 au 17 novembre 2023 est formée de 3 personnes :

- Mme Joëlle FREBAULT, Maire de HIVA-OA
- Mr Joseph Moerani FREBAULT, Directeur Général des Services
- Mr Marc TARRATS, chargé de mission

-
- Départ de HIVA-OA pour TAHITI le dimanche 5 novembre 2023
 - Départ de TAHITI pour la FRANCE à Paris le mardi 7 novembre 2023
 - Départ de FRANCE à Paris pour l'ANGLETERRE à Londres le dimanche 12 novembre 2023
 - Départ de Londres pour la SUISSE à Bâle le mercredi 15 novembre 2023
 - Départ de la SUISSE à Bâle pour la FRANCE à Paris le vendredi 17 novembre 2023

Retour de mission de Mr Marc TARRATS

- Départ de la FRANCE à Paris pour TAHITI le samedi 18 novembre 2023 de Marc TARRATS
- Départ de TAHITI pour HIVA-OA le dimanche 19 novembre 2023 de Marc TARRATS

Le Maire et le DGS poursuivent leur mission pour le congrès des Maires à Paris.

Article 2 : La délégation représentant la Commune d'HIVA-OA se déplaçant dans le cadre du au 105^{ème} Congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalité de France qui se tiendra à la Porte de Versailles à Paris, du 20 au 23 novembre 2023, est formée de 5 personnes, à savoir :

- Mme Joëlle FREBAULT, Maire de HIVA-OA
- Mr Rogatien POEVAI, conseiller municipal
- Mme Elisabeth PETERANO épouse TETUAVEROA, conseillère municipale
- Mme Tepua Ornella KAYSER feu UTIA, conseillère municipale
- Mr Joseph Moerani FREBAULT, Directeur Général des Services

Article 3 : La Commune prendra directement en charge :

Les frais de déplacement aériens et terrestres aller et retour, de l'ensemble de la délégation de la Commune de HIVA-OA, à savoir :

1) Pour la mission Musée Europe :

-Transports aériens : ATUONA / PAPEETE / ATUONA
TAHITI / PARIS / TAHITI
PARIS / LONDRES / SUISSE
PAPEETE / PARIS / PAPEETE

-Transport terrestre TGV : SUISSE de Bâle / Paris

2) Pour la mission 105^{ème} Congrès des Maires à Paris :

Transports aériens : ATUONA / PAPEETE / ATUONA
TAHITI / PARIS / TAHITI

Les frais d'hébergement dans la commune de Paris
Les frais d'inscription et de participation au Congrès
Les frais de transfert aller et retour entre l'aéroport de Paris vers le lieu d'hébergement de la délégation
Tous autres frais hors Polynésie Française qui ne peuvent être directement pris en charge par la Commune

Les missionnaires régleront eux-mêmes si nécessaire les frais d'hébergement, les frais de restauration et les frais de transfert pendant toute la durée du déplacement, ceux-ci seront compensés par l'octroi par la Commune d'HIVA-OA d'indemnités de mission au taux maximal journalier fixé par les textes en vigueur, sur **présentation des justificatifs des débours**.

Article 4 : La Commune fera appel à une agence de voyage pour organiser ce déplacement.

Article 5 : Chaque membre de la délégation percevra pour la durée de la mission une indemnité journalière calculée selon le taux et les montants en vigueur qui sera déduite des prises en charges directement effectuées par la Commune et par tout autre organisme.

Des ordres de missions seront délivrés à chaque membre de la délégation avant le départ de la Commune.

Article 6 : Les dépenses ci-dessus, supportées par le Budget Communal seront imputées comme suit :

- Frais de transport élus et agents : compte 6251.
- Indemnités de mission des élus : compte 6532.
- Indemnités de mission des agents : compte 6256
- Frais d'inscription au Congrès des Maires : compte 6281.

Article 7 : DIT que conformément aux dispositions de l'article R421-1 et R421-2 du Code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de la Polynésie Française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente délibération dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Article 8 : DIT que la juridiction administrative peut être également saisie par application de Télé recours citoyens accessible via le site www.telerecours.fr.



Le Maire,
Joëlle FREBAULT